

# Décharge sauvage: quoi de neuf huit mois plus tard?

Nicolas Capron, maire d'Habarcq, a accepté de revenir avec nous sur la question de la décharge sauvage qui empoisonnait la vie des riverains depuis plusieurs mois. Le problème est en passe d'être réglé.

Par N. A. | Publié le 17/09/2016

[PARTAGER](#) [TWITTER](#) [Le journal du jour à partir de 0.79€](#)

## Décharge sauvage: quoi de neuf huit mois plus tard?



La carrière de marne qui fut utilisée comme décharge sauvage, aujourd'hui.

### • [LECTUREZEN](#)

Habarcq. Il y a huit mois, le tribunal correctionnel d'Arras condamnait Patrick Roblot, exploitant agricole d'Agnez-lès-Duisans, à la peine d'un euro symbolique pour ne pas s'être conformé aux mises en demeure de la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) et de la préfecture. Ce dernier avait laissé durant des années se créer une décharge clandestine sur un terrain dont il avait le bail, à Habarcq. Nous avons interrogé Nicolas Capron, maire de la commune, pour connaître les suites de cette affaire.

## Où en êtes-vous ?

« Un arrêté préfectoral a abrogé la consignation de 10 000 € qui avait été imposée à M. Roblot. Ce dernier ayant réalisé les quatre sondages qui lui avaient été demandés pour connaître l'étendue de la pollution des sols ».

## On suppose que la DREAL a rendu les conclusions de cette étude ?

« Oui, on évoque une pollution aux hydrocarbures et aux métaux lourds. J'aimerais rendre ce rapport public, au moins auprès de la population. Les concitoyens sont en droit de connaître l'impact sanitaire de cette pollution, mais je ne suis pas qualifié pour ça. Nous attendons une réponse adaptée de la préfecture, pour éviter tout risque de pollution de la nappe phréatique. Nous aimerions savoir si le pompage effectué près de là induit ou non des risques sanitaires. »

## Avez-vous pris contact avec le propriétaire du terrain ?

« Oui, il réside en Touraine... Et avec son avocat aussi. Ces derniers s'étonnent d'une attestation produite par l'ancien propriétaire, décédé en 2008, dans un dossier déclaratif pour l'exploitation de cette carrière de marne délivrée en 2015. Mais ce qui m'importe, c'est que cette histoire prenne fin et c'est bien parti pour. L'endroit est désormais clôturé et je dois reconnaître que l'on ne constate plus d'allées et venues de camions. Aucun nouveau dépôt n'a été constaté. Contrairement à ce qu'a voulu faire entendre l'avocat de M. Roblot au procès, il n'y a pas de différend de personne entre son client et moi. C'est le conseil municipal qui a émis des arrêtés, et qui s'est inquiété de cette question. Nous ne nous acharnons pas contre la personne de Patrick Roblot. »

**Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) : [Pollution de l'environnement](#) | [Institutions locales](#) | [Habarcq \(62123, Pas-de-Calais\)](#)**

**PARTAGEZ SUR**

**SUIVEZ LA VOIX DU NORD**

[Suivre @voixdunordarras](#)